

SOMMAIRE

Des nouvelles des membres
> Montréal

Donnez-nous de vos nouvelles

Le regroupement des parents
de Montérégie

Le bilan du plan d'action en
TED

La violence et le milieu scolaire

Portrait d'un membre : le comité
des usagers du CRDI de
Montérégie Est

Lancement du répertoire de
pratiques novatrices et
d'initiatives en DI/TED-justice

Une autre façon de courir : le
course-ô-thon de Brossard

Le répertoire des formations en
autisme et TED

Rappel: le projet vidéo de la
Fédération

DES NOUVELLES DES MEMBRES

Montréal

Conférence médicale annuelle donnée par le Dr Andrew Levinson

Présentation en anglais avec traduction simultanée



Dans le cadre de cette journée de conférence, le Dr Levinson présentera les fondements nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des traitements naturels et médicaux par les professionnels et il fournira aux parents et aux intervenants des informations qui leur permettront de parvenir à mieux défendre les droits des enfants et de savoir comment mettre en application une approche

médicale fonctionnelle de façon adéquate et sûre.

Tarifs : 25\$ pour les parents et étudiants - 55\$ pour les professionnels
De 9h00 à 16h30 à Montréal

> Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

DONNEZ-NOUS DE VOS NOUVELLES


Profitez de ce bulletin d'informations pour communiquer votre actualité aux autres membres de la Fédération.

Il peut s'agir d'une initiative originale, d'une levée de fonds, de la création d'un service, d'un nouvel outil de communication...ou toute autre nouvelle information qu'il serait utile de diffuser auprès des autres membres.

Pour ce faire, écrivez à communicfqa@contact.net. La prochaine date de tombée sera le **vendredi 29 mars 2012**.

65, rue de Castelnau Ouest, bureau 104, Montréal, Québec, H2R 2W3
Tél.: (514) 270-7386, télécopieur : (514) 270-9261, courriel : fqa@contact.net
www.autisme.qc.ca



N'oubliez pas qu'il vous est maintenant possible de nous suivre sur  acebook!

> [Cliquez ici](#)



LE REGROUPEMENT DES PARENTS DE MONTÉRÉGIE

Des parents réclament des services pour les handicapés de 21 ans et + de la Montérégie

Notre bataille a débuté **en mai 2011**. Mme Raymonde Faubert a fait circuler une pétition. Elle m'a invité à me joindre à elle. C'est alors que les démarches se sont enclenchées.

Le 29 Août 2011, nous avons déposé des lettres qui présentent nos besoins urgents de services pour nos enfants qui ont 21 ans et plus, nous étions cinq parents avec nos enfants avec des lettres à remettre à Mme Johanne Gauthier présidente du CRDITED Montérégie. Comme les réponses ne satisfaisaient pas à notre demande nous avons décidé avec Mme Pauline Couture du Regroupement des Associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal, de former un comité pour défendre les droits des personnes handicapées **de toute la Montérégie**. À ce comité, il y a quatre parents et quatre représentants d'associations de la Montérégie. J'ai créé un espace sur Facebook avec ma fille ([parents réclament des services pour handicapés de 21 ans et + Montérégie](#)). Cet espace sert à informer les parents des démarches du comité et à donner l'information dont ils ont besoin pour recevoir des services.

Le 16 novembre 2011, nous avons déposé une pétition à l'Assemblée Nationale, grâce à M. Émilien Pelletier (député de St-Hyacinthe). Pour en faciliter l'accès, la pétition a été mise en ligne sur l'espace Facebook. **La date limite pour la signer est le 7 février 2012**. À ce jour, nous avons **5 499 signatures** et la pétition sera présentée à l'Assemblée Nationale le **14 février 2012 à 13H00**. Toutes les personnes intéressées à nous accompagner sont les bienvenues. Vous devez pour cela vous inscrire auprès de Manon (manon_sauve@yahoo.fr)

Le 18 janvier 2012, avec Mme Sylvie Bédard de l'Association régionale autisme et TED-Montérégie, nous avons rencontré Mme Annie Lemieux, la directrice adjointe du cabinet de Mme Dominique Vien (ministre déléguée aux services sociaux). Dans l'ensemble, cette rencontre s'est bien déroulée. Nous avons fait part de l'urgent besoin de services de jour (centre de jour structuré avec accompagnement constant/par clinique, ateliers et plateaux de travail 5 jours semaine) pour tous nos adultes de 21 ans et plus. Nous l'avons aussi questionnée sur les centres de réadaptation dont le mandat a été changé. **Par qui ?** Nous l'avons informée que notre CRDITED approche nos maisons de répit pour en faire des centres de jour. **Pourquoi ?** Elle n'était pas au courant de cette démarche mais a trouvé l'idée bonne... Je lui ai d'ailleurs fait part de nos inquiétudes de parents : si les maisons de répit sont occupées par les centres de jours, y trouverons-nous encore de la place lorsque nous aurons besoin de répit? En concluant cette rencontre, elle nous fait part que le ministère est sensible à cette situation, que ce n'est pas la première fois qu'un groupe de personnes représentant les besoins des personnes handicapées l'interpelle et que Mme Dominique Vien fera une annonce importante dimanche **le 22 janvier 2012**.

Cette annonce est une enveloppe de 8 M\$, qui sera distribuée en deux volets distincts : une partie aux CSSS et l'autre aux centres de réadaptation du Québec. L'annonce paraît intéressante mais elle ne nous apporte rien de concret pour nos personnes handicapées de 21 ans et plus. On continue notre bataille et M. Pelletier nous appuie dans nos démarches. Notre comité va continuer ses démarches pour avoir des centres de jour pour les personnes handicapées de 21 ans et plus. Ce combat touche désormais toutes les personnes handicapées du Québec...

OUI ILS SONT DIFFÉRENTS MAIS PAS BÊTES POUR AUTANT

> Manon Sauvé,

Porte-parole du comité : Parents réclament des services pour handicapés de 21 ans et + Montérégie

LE BILAN DU PLAN D'ACTION EN TED

Bilan du plan d'action national en TED : une première réunion du comité consultatif

Le comité consultatif est le comité qui a été mis en place pour contribuer à la démarche de M. Michel Langlais, l'expert qui a le mandat de faire le bilan du plan d'action national en TED. Jo-Ann Lauzon et Ginette Côté y siègent à titre de représentantes de la Fédération.

Le comité tiendra 3 réunions : l'une a pris place le 12 janvier dernier pour valider la démarche qui mènera au bilan du plan d'action et à son actualisation; la 2e sera en avril où les premiers résultats seront présentés et la dernière en mai pour discuter du prérapport.

La démarche proposée pour réaliser le bilan :

1. Questionnaire acheminé aux agences, le même qui a servi à faire les deux premiers bilans (la FQA a demandé à ce que les partenaires soient consultés sur les questions qui les concernent en précisant que la majorité des associations en TED ne l'avait pas été la dernière fois).
2. Focus groupes : ASSS : 10 personnes, FQCRDITED : 15 personnes, AQESSS-CSSS : 10 personnes, FQA et associations régionales : 3 groupes de 10 à 15 personnes (2 parents par région) et un groupe d'adultes TED. Possibilité d'avoir un groupe supplémentaire représentant d'autres organismes qui offrent des services en TED.
3. Consultations ad hoc d'experts et de partenaires : Collège des médecins, chercheurs, ordre des psychologues, Direction de la santé publique, santé mentale et services médicaux, MFA, MELS, MSSS, institut universitaire, RNETED.
4. Cueillette de données quantitatives ministérielles (financement).
5. Bilan de réalisation du MSSS.
6. Formation des intervenants, recherches en cours, RNETED, autre.

Du côté du ministère

Le 22 janvier dernier, Mme Dominique Vien annonçait une enveloppe budgétaire de huit millions de dollars à partager entre le programme de soutien aux familles et les services de réadaptation pour améliorer les services en trouble envahissant du développement, déficience intellectuelle et déficience physique.

Pour le grand public, cette somme semble considérable et les organismes de parents seraient bien mal venus de se montrer déçus. Cependant, une fois que la somme sera divisée entre les 95 centres de services de santé et de services sociaux et les 42 centres de réadaptation et ce, pour l'ensemble des clientèles nommées plus haut, il y a fort à parier que ça ne fera pas une très grande différence pour une majorité de familles, qui de toute façon, avaient vu diminuer l'allocation de soutien qui leur était accordé.

Là où l'annonce de la ministre déléguée aux Services sociaux devient intéressante, c'est quand elle souligne qu'elle attend les résultats du bilan du plan d'action en TED, et qu'alors « des actions pour les personnes vivant avec un TED seront prises ». À suivre...

> Jo-Ann Lauzon, directrice générale

LA VIOLENCE ET LE MILIEU SCOLAIRE

En septembre dernier, la Fédération consultait ses associations régionales sur le thème de la violence à l'école : celle faite aux enfants TED à l'école et celle faite PAR les enfants TED. Voici le fruit de leurs commentaires.

LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS TED À L'ÉCOLE

Il arrive assez souvent qu'un enfant TED soit victime d'intimidation, de violence physique ou de violence verbale. Dans un contexte où l'enfant est intégré au secteur régulier, ses pairs comprennent mal certains de ses comportements qu'ils qualifient d'excentriques, sa méconnaissance de la dynamique sociale et sa réticence à s'engager avec ses pairs. Aussi, la méconnaissance de l'autisme par le personnel scolaire d'un milieu régulier fait en sorte que l'élève n'obtient pas le soutien nécessaire. Un enfant TED qui vit de l'intimidation aura probablement des comportements jugés inadéquats comme par exemple fuguer de la cour d'école pour se soustraire à ses agresseurs et ce sera souvent lui qui sera pénalisé.

Situation vécue en 2010

En décembre 2010, un jugement de la Cour du Québec acquittait une intervenante scolaire suite à une poursuite intentée par des parents pour avoir agressé leur enfant autiste. Cet acquittement survient malgré le témoignage incriminant de deux personnes et la suspension de l'intervenante par l'employeur.

Voici un bref rappel des faits : fin novembre 2008, Marie*, 11 ans, refuse de mettre sa tuque. C'est un changement dans sa routine qui se manifeste toujours à la même période. Après quelques jours, elle finit habituellement par accepter de s'habiller pour tenir compte de la saison. Suite à son refus, une bousculade suit et l'enfant enlève ses vêtements. L'intervenante insiste et des coups sont portés par celle-ci. Après que l'école les ait informés, les parents décident de porter plainte. Cet acquittement tient aux contradictions entre les témoins, au fait que les coups de poing donnés, selon le Tribunal, avaient une très faible force et que le droit d'intervenir physiquement auprès d'un enfant est reconnu par les tribunaux.

Selon la Fédération, cet acquittement ouvre la porte aux excès. Sous prétexte que l'enfant se désorganise ou fait une « crise », le personnel aurait le droit d'intervenir physiquement? Ce droit qui n'est pas reconnu aux parents serait reconnu aux intervenants scolaires? On applique la tolérance zéro auprès des élèves, mais le personnel peut avoir recours à la violence?

Afin d'éviter cette violence faite aux enfants, il est important :

- D'avoir des protocoles d'intervention en situation de crise;
- D'offrir au personnel scolaire de la formation sur les TED;
- D'offrir au personnel scolaire de la formation à l'intervention non violente en situation de crise;
- De réaliser des plans d'intervention clairs et précis;
- De soutenir les enseignants au quotidien

Nos connaissances du fonctionnement interne de la personne autiste ont bien évolué : il existe des outils pour intervenir auprès des personnes TED sans utiliser la force physique. Les personnes qui interviennent auprès de notre clientèle doivent démontrer une assurance dans un agir éducatif de grande souplesse basée sur les connaissances de la personne TED et de ses particularités. Il faut des éducateurs qui amènent l'enfant à pratiquer ses activités dans un climat de sécurité, d'accompagnement et de respect de ses différences.

En 2008, le manque de formation du personnel scolaire a entraîné la mort d'un enfant de 9 ans en Montérégie dû à une mauvaise utilisation d'une couverture proprioceptive. L'existence d'un protocole et de règles d'application rigoureuses aurait certainement évité cet accident regrettable.

* Nom fictif

LA VIOLENCE ET LE MILIEU SCOLAIRE (SUITE)

LA VIOLENCE FAITE PAR LES ENFANTS TED AUX ENSEIGNANTS OU AUX PAIRS

Étonnamment, c'est ce thème qui a suscité le plus de commentaires des personnes qui ont participé à notre « sondage » sur la violence en milieu scolaire. Nous sommes tous conscients que les enfants TED peuvent être violents, mais nous savons tous aussi qu'ils le sont rarement, sinon jamais, de façon gratuite. Il faut faire une distinction entre des actes conscients de natures violentes et des gestes de protection propres aux personnes TED en réaction à l'environnement.

Quels sont les éléments qui entraînent des crises chez la personne TED?

Du côté de la personne :

- Un problème médical, une médication mal dosée ou inappropriée;
- Une douleur que la personne n'arrive pas à communiquer;
- Un manque de structure du temps ou de l'espace qui vont faire vivre de l'anxiété et une désorganisation;
- Une agression sensorielle (éclairage intense, bruit strident, trop grande proximité d'une autre personne, etc.);
- La frustration de ne pouvoir communiquer;
- Un manque de motivation.

Du côté de son environnement :

- Une communication non adaptée au fonctionnement de la personne ou qui ne tient pas compte de la perception de la personne;
- Plan d'intervention mal fait ou absent;
- Méconnaissance des intervenants scolaires en troubles envahissants du développement;
- Intervention inadéquate auprès des élèves TED qui ne comprennent pas pourquoi ils sont punis ni comment changer de comportement;
- Manque de formation;
- Classe multi déficiences où l'on ne tient compte ni de la déficience ni de l'âge;
- Cadre syndical où un intervenant formé peut perdre son poste pour être remplacé par un autre qui a moins de formation, mais plus d'ancienneté;
- Peu ou pas de soutien dans les classes;
- Manque d'encadrement (dans les situations d'intimidation, par exemple);
- Le mythe véhiculé qui veut que les personnes TED fassent des crises fait en sorte qu'on intervient seulement quand la situation est intolérable et on n'a pas les outils nécessaires pour le faire;
- Une mauvaise interprétation des comportements de la personne amène une escalade vers la crise. L'intervenant interprète la non-compréhension des consignes ou des attentes comme de l'opposition.

DES PISTES DE SOLUTION

La connaissance de la clientèle et la formation du personnel scolaire sont évidemment les solutions à privilégier;
Le soutien aux enseignants dans les classes;

La capacité d'être flexible et d'accepter qu'avec un élève autiste, les choses ne se fassent pas nécessairement de la même façon qu'avec un élève neurotypique;

La capacité d'adapter son enseignement et sa classe aux besoins de l'élève : structurer l'environnement, structurer le temps avec un horaire visuel par exemple, diminuer l'imprévisibilité, dans certains cas travailler avec des pictogrammes, faire attention à la surstimulation des sens, etc.

> Jo-Ann Lauzon

PORTRAIT D'UN MEMBRE : LE COMITÉ DES USAGERS DU CRDI DE MONTÉRÉGIE-EST

La Loi sur les services de santé et les services sociaux, article 209, stipule que tous les établissements doivent avoir un comité représentant les usagers. Ce comité des usagers doit être formé d'au moins 5 membres élus : usagers, parents et représentants. Les principes directeurs qui déterminent les actions du comité sont : l'intérêt des usagers, l'autonomie, la représentativité, la confidentialité, la collaboration et le partenariat.

Le mandat donné au comité des usagers est le suivant :

- Être le porte-parole officiel des usagers auprès des instances de l'établissement.
 - Renseigner les usagers sur leurs droits et obligations.
- Agir comme gardien des droits des usagers, représenter l'ensemble des usagers du CRDITED.
- Veiller à ce que les usagers soient traités en reconnaissance de leurs droits et libertés, avec respect et dignité (article 212).
 - Défendre les droits et intérêts individuels et collectifs des usagers.
 - Promouvoir la qualité des conditions de vie des usagers.
- Évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services de l'établissement.

Pour répondre à ce mandat, le comité des usagers :

- Observe et porte à l'attention du CRDITED les situations à améliorer ainsi que les besoins individuels et collectifs des usagers
- Accompagne et assiste un usager, un proche, un parent ou un représentant dans ses démarches auprès du CRDITED
- Accompagne un usager sans famille ni représentant, lors de l'élaboration de son plan d'intervention ou de son plan de services individualisé
- Désigne des représentants pour siéger aux différents comités de l'établissement: comité de vigilance, gestion de risques, CA du CRDITED ainsi qu'au Fonds d'aide aux usagers
- Effectue des visites dans les différents points de service
- Rédige et remet les commentaires en réponse à une consultation du CRDITED



Concrètement, le comité des usagers du CRDITED de Montérégie-Est rencontre régulièrement des usagers, parents et représentants, publie le bulletin d'informations *Entre Nous*, organise des journées ou soirées d'information avec conférencier, rencontre les directions des services du CRDITED, siège à différents comités du CRDITED et veille à porter à l'attention de la direction les situations à

améliorer pour les usagers. Il peut également accueillir et accompagner les plaintes, renseigner les personnes sur ce processus et les orienter vers le commissaire aux plaintes.

Ainsi, à travers l'ensemble de ses actions, il est un acteur incontournable pour les usagers et leurs familles qui souhaitent se faire accompagner dans leurs démarches auprès du CRDITED. Notez que chaque établissement de santé et de services sociaux abrite nécessairement un comité des usagers vers lequel vous pouvez vous tourner.

Pour plus d'informations:

<http://www.rpcu.qc.ca/>

> Julie Croizille, coordonnatrice de projets

LANCEMENT DU RÉPERTOIRE DE PRATIQUES NOVATRICES ET D'INITIATIVES EN DI/TED-JUSTICE

L'équipe *Déficiences intellectuelle, troubles envahissants du développement et intersectorialité* (Interteddi) a récemment procédé à la mise en ligne d'un outil web intitulé : Répertoire de pratiques novatrices et d'initiatives en DI/TED-Justice.

Le processus d'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED) représente indéniablement un pas vers une société plus inclusive et plus équitable. Sur le plan des services dédiés à ces personnes, le processus d'intégration sociale s'accompagne d'une foule d'enjeux qui mènent à repenser le soutien à offrir à la personne, aux proches et aux partenaires. Parmi ces enjeux, le contact des personnes présentant une DI ou un TED avec le système de justice pénale représente une problématique particulièrement riche en défis. C'est dans ce contexte que, depuis une vingtaine d'années un peu partout en Occident, on assiste à une multiplication d'initiatives (outils d'évaluation, guides d'intervention, rapports de recherche, formations) qui visent à encadrer, à orienter ou à penser les enjeux et à faire face aux défis que pose la rencontre des personnes présentant une DI ou un TED avec le système de justice pénale. Si de nombreuses initiatives ont été développées dans l'univers de la santé mentale, il est souvent rapporté que peu d'outils, programmes et références adaptés à la réalité des personnes ayant une DI / un TED entrant en contact avec le système de justice pénale sont disponibles.

Afin de répondre à ce problème d'accessibilité et de diffusion, avec pour principal objectif le transfert de connaissances et le rehaussement des pratiques, le répertoire recense programmes, outils, rapports, ententes, guides, formations, services et pratiques novatrices traitant de la problématique des personnes ayant une DI / un TED en contact (ou à risque de l'être) avec le système de justice pénale. Les éléments répertoriés concernent tant les témoins, les victimes que les contrevenants et couvrent l'ensemble des étapes du processus judiciaire. Ceux-ci sont décrits sommairement au travers des fiches synthèses et, à l'aide d'hyperliens, le répertoire permet d'accéder rapidement aux nombreux documents gratuits publiés par les organisations.

Il est possible de consulter ce répertoire unique en son genre à l'adresse suivante (dited-justice.ca). Les utilisateurs sont invités à proposer programmes, rapports, services, etc. à l'adresse courriel qui suit : repertoire.teddi@gmail.com. Afin de contribuer à la diffusion de l'outil et des initiatives qu'il contient, les organisations intéressées sont invitées à placer le lien du répertoire sur leurs sites internet.

Ce document est une initiative de l'équipe de recherche en partenariat *Déficiences intellectuelle, troubles envahissants du développement et intersectorialité* (FQRSC), initiative appuyée financièrement par le *Consortium national de recherche sur l'intégration sociale* (CNRIS) dans le cadre de son programme de soutien au développement de l'instrumentation et par le *Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement de Montréal* (CRDITED de Montréal).

> Olivier Corbin-Charland
Assistant de recherche, équipe Déficiences intellectuelle,
troubles envahissants du développement et intersectorialité (FQRSC)
Tél. : 514-259-2245 poste 247

UNE AUTRE FAÇON DE COURIR : LE COURSE-O-THON DE BROSSARD

Dimanche 15 janvier, 124 coureurs passionnés et amateurs se sont réunis au club Mansfield de Brossard pour courir un demi-marathon de 21,1 km, seul ou en équipe, au profit de la Fédération québécoise de l'autisme (FQA).

Grâce à cette forte participation et au soutien de nombreux commanditaires, ce sont 4 000 \$ qui ont été généreusement remis à la FQA. Ce course-ô-thon fait partie des événements de levée de fonds « *Une autre façon de courir* » organisés par trois coureurs : Laurent Jugant, Daniel Lamontagne et Bruno St-Pierre en partenariat avec la FQA.



Ces trois amis passionnés de course participeront en avril à un des marathons les plus difficiles au monde : le Marathon des sables. Ils ont d'ailleurs choisi de profiter de cette occasion unique pour sensibiliser le public à l'autisme, une cause qui leur est chère.

Au Québec, environ 1 personne sur 126 présente l'autisme ou un autre trouble envahissant du développement et, ces dernières années, les chiffres ne cessent de croître.

Depuis le début de l'opération *Une autre façon de courir* ce sont plus de **9 300 \$** qui ont été récoltés par la FQA grâce à l'investissement de ces trois coureurs. D'autres événements seront organisés avant leur départ pour le Marathon des sables.

En avril, lors du marathon, il sera possible de suivre le parcours de l'équipe grâce au site Internet mis en place pour l'événement : <http://www.mds2012autisme.com/> et en relais sur le site de la FQA. L'important dispositif médiatique mis en place lors de cet événement mondial permettra également de suivre chacune des étapes de l'équipe et de mettre en lumière la cause de l'autisme. Dépassement de soi et gestion quotidienne de leurs efforts leur seront nécessaires pour aller au bout des 250 km de parcours en plein désert.



Ce sont également deux éléments qui rythment chaque jour la vie des personnes autistes et celle de leur famille.>

[La vidéo de l'événement en ligne sur Youtube](#)



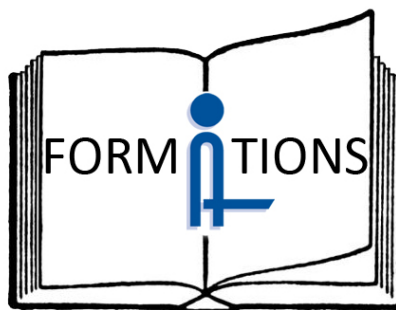
> Julie Croizille

LE RÉPERTOIRE DES FORMATIONS EN AUTISME ET TED

La FQA tient régulièrement à jour son répertoire québécois des activités de formation en TED.

Il peut s'agir de:

- Formations
- Offres de services
- Conférences, congrès, colloques
- Rencontres, ateliers



<http://www.autisme.qc.ca/repertoire-formation.html>

Si votre organisme a programmé certaines formations en TED pour les parents, accompagnateurs, éducateurs, personnes TED etc...n'hésitez pas à nous communiquer l'information pour que nous la relayons.

De la sorte, vous contribuez à faire de ce répertoire une tribune provinciale de premier plan dans le domaine des offres de formations sur les troubles envahissants du développement.

> Contact : Julie Croizille 514-270-7386 ou communicfqa@contact.net

RAPPEL : LE PROJET VIDÉO DE LA FÉDÉRATION

Réaliser une vidéo-témoignage de 5 minutes maximum pour sensibiliser le grand public à l'autisme.

Pour cela, nous avons besoin de votre participation

Objectifs :

- Influencer les stéréotypes du grand public.
- Faire comprendre que les personnes autistes sont des personnes comme les autres, avec une vie rythmée par des activités.
- Montrer ce que les personnes autistes sont capables de faire dans leur quotidien.

La diffusion est prévue sur tous types de canaux : Internet, sur les sites des associations, celui de la Fédération, sur Facebook et auprès des médias

La procédure :

- Les membres de la Fédération recueilleront différents témoignages vidéos de personnes ayant un TED (ou pour les non-verbaux ceux de leur famille) en variant les âges, les sexes, les origines...
- Les membres remettront à toutes les personnes interviewées une attestation de cession de droits (même si l'ensemble des témoignages ne sera pas retenu dans la vidéo finale.)
- Après les entrevues, les membres qui auront participé au projet enverront à la Fédération les DVD gravés des enregistrements.
- Le montage de la vidéo finale se fera à la Fédération.

Délais : les bandes vidéos devront nous parvenir au maximum mi- février 2012– Montage : février-mars 2012

Diffusion : avril 2012, pendant le mois de l'autisme.

Pour connaître les détails et la procédure, contacter Julie Croizille au 514-270-7386 ou communicfqa@contact.net